

Interpellation présentée par le député:

M. Sébastien Brunny

Date de dépôt: 9 janvier 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Rugbyman à l'Assurance-Invalidité : des abus tellement évidents

L'Assurance-Invalidité (AI) a comme fonction de permettre à toute personne souffrant d'un handicap de disposer de revenus décents. Dans l'intention d'éviter des abus, l'AI examine pendant de longs mois les futurs assurés, ce qui est souvent mal vécu.

Le système actuel met à rude épreuve les gens de bonne foi, mais est-il efficace pour déterminer qui est handicapé et qui ne l'est pas?

L'exemple qui m'a été présenté, m'en fait douter sérieusement. Une personne, qui reçoit une rente de l'Assurance-Invalidité (AI), est membre d'une équipe de premier plan de rugby, sport très physique qu'il pratique avec beaucoup d'engagement. Son état de santé physique est donc objectivement bon et devrait lui permettre d'exercer une profession, mais non pas d'émarger à l'AI, ce qui est son cas.

L'affaire aurait été portée à la connaissance du président de l'ex-DASS (Département de l'Aide Sociale et de la Santé) et de l'OCAI (Office cantonal de l'Assurance-Invalidité), sans aucun changement à notre connaissance. Cette absence de réaction nous amène à nous interroger sur la capacité de l'administration cantonale à gérer ce genre de problèmes.

Nous cotisons tous aux assurances sociales et ce genre d'affaires sont très graves puisqu'elles décrédibilisent notre système social et péjorent la situation des autres assurés. Je ne vous rappellerai pas que l'équilibre financier de l'Assurance-Invalidité est précaire et que le canton de Genève rencontre des difficultés à gérer l'OCAI depuis des années. Les fraudeurs aux assurances sociales ne devraient bénéficier d'aucune complaisance.

Quels sont les moyens à disposition de l'Etat, pour contrôler et sévir en cas d'abus d'acquis sociaux ?